



communiqué

Date

Pour publication

Le 4 août 1988

N^o 167

CONCLUSION D'UN ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LA TRINITÉ-ET-TOBAGO

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable Benoît Bouchard, ont annoncé aujourd'hui la conclusion d'un nouvel accord aérien entre le Canada et la Trinité-et-Tobago.

"Ce nouvel accord aérien, a déclaré M. Clark, réaffirme l'engagement qu'a pris le Canada d'encourager des liens spéciaux avec les pays des Caraïbes du Commonwealth."

Les deux pays ont convenu de droits de trafic aérien accrus et équilibrés. Aux termes du nouvel accord, la BWIA International - Trinidad and Tobago (BWIA International) Airways Corporation, qui dessert déjà la ville de Toronto, aura le droit d'atterrissage en un point de l'Est du Canada à désigner et Air Canada pourra désormais exercer les pleins droits de trafic entre Port-of-Spain et Caracas.

Par ailleurs, la BWIA et Air Canada pourront, en plus des huit destinations qu'elles desservent actuellement, à savoir les Bermudes, Antigua, les Bahamas, la Barbade, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Jamaïque, en desservir quatre nouvelles: Saint-Christophe-et-Nevis, la Grenade, la République dominicaine et Saint-Martin.

En outre, le nouvel accord consacre le droit des deux compagnies de transporter du trafic à destination et en provenance d'Antigua et de la Barbade tout en assurant la liaison entre le Canada et la Trinité-et-Tobago. Le contrôle des tarifs a par ailleurs été assoupli pour favoriser une plus grande compétitivité.

M. Bouchard a déclaré qu'il était heureux que les négociations avec la Trinité-et-Tobago aient abouti et que les services à destination de l'est des Caraïbes devraient s'en trouver grandement améliorés.